

# Participer à l'évaluation des risques professionnels



Référence : HS.DU

ENVIRONNEMENT - HYGIÈNE - SÉCURITÉ



## Objectifs

- Connaître la réglementation applicable
- Être capable de mettre en œuvre une évaluation des risques professionnels
- Être force de propositions



## Programme

### Rappels

Le contexte juridique et réglementaire (loi santé au travail 2 août 2021, décrets d'application mars 2022)

Le vocabulaire associé à l'évaluation des risques professionnels (danger, risque, dommage, situation dangereuse...)

### Mettre en œuvre l'évaluation des risques

Organiser l'évaluation (champ d'étude, acteurs de l'évaluation, unités de travail)

Analyser le contexte (recueil et analyse des données clés)

Évaluer les risques (fréquence, gravité, maîtrise, occurrence)

L'importance des observations de terrain (travail prescrit/réel)

Prioriser les risques

Rédiger le document unique

### Les risques professionnels

À partir de liste de l'INRS, approche des différents risques professionnels

Focus sur certains risques (par exemple : ATEX, risque chimique, risques et pénibilité...)

### De l'évaluation des risques au document unique

Prioriser les risques

Proposer des actions permettant d'agir sur la gravité, la fréquence d'exposition, la maîtrise

L'importance des principes généraux de prévention dans le choix des actions

Établir le plan d'actions (responsable, délais...) puis le programme de prévention et le PAPRI Pact

Rédiger le document unique

### La gestion au quotidien du document unique

Le document unique n'est pas qu'une obligation réglementaire (outil de pilotage)

Faire vivre le document unique (présenter le document unique aux parties prenantes, suivre le document unique via le plan d'actions, réviser le document unique (suivi des actions, apport des contrôles, audits...))

Communiquer (présenter le document unique et son rôle, faire participer les salariés, animer au quotidien)

Les acteurs de cette gestion (acteurs internes, les services de santé au travail, le rôle de la DREETS et de la CARSAT, les IPRP)

**DURÉE : 14 heures**

**Distanciel** : 2 jours consécutifs

### SESSIONS PROPOSÉES

Dates	Lieu	Coût (Net de taxe)
Du 08 au 09/09/25	DISTANCIEL	775 €

## Public

Technicien-ne, Cadre, Biologiste, Enseignant-e, Ingénieur-e, Chercheur-se

## Prérequis

Connaissance de la réglementation applicable

## Pédagogie

Théorie 75 % - Étude de cas 25 %

## Modalités pédagogiques

Questionnaire préalable.

Remise d'un support de cours.

Outils pédagogiques : Vidéoprojection.

Validation des acquis par test QCM/QROC.

Étude de satisfaction en fin de session.

## Modalités pratiques

Durée journalière habituelle de formation : 7 h

Heure de début 1<sup>er</sup> jour : 9h

Heure de fin dernier jour : 17h

## INTERVENANTS

M. Benoit GUEROUX

ADAPTABLE SELON VOS BESOINS  
INTER OU INTRA  
PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL



**Bio Médical  
Formation**

Tél : 02 38 46 94 39

Mail : [contact@biomedicalformation.fr](mailto:contact@biomedicalformation.fr)

Organisme de formation N° 24 45 03852 45

« Ne vaut pas agrément de l'Etat »

SIRET 897 747 754 00017 - APE 8559A